Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20221007

L'an deux mil vingt-deux, le 27 octobre à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Dollon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation 20 octobre 2022

Date d'affichage 20 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 33

Votants: 40

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, BRUNEAU Annick, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à Philippe LEBERT

M. GREMIILON Patrick donne pouvoir à Candy RENARD

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à Isabelle DAVID
M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Catherine MENU

Mme GAUTIER Cindy

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à Anne-Marie ROUGET

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est utile de procéder à une décision modificative sur le budget principal.

La décision modificative consiste :

- A ajouter des crédits en dépenses de fonctionnement relatifs au prélèvement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- A basculer les crédits du FPIC (recettes de fonctionnement) à la suite d'une erreur d'imputation en M57,
- à créer l'opération « Tiers-Lieu Bessé-sur-Braye » (n°079), imputée par erreur sur la même opération que le « Tiers-Lieu Saint Calais » (n°076),
- A intégrer les frais aux études aux travaux.

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM4	Nouveau montant
014	7392221	FPIC	01	38 000,00 €	2 800,00 €	40 800,00 €
					2 800,00 €	

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Fonction	BP 2022	proposition DM4	Nouveau montant
73	73223	Fonds départemental DMTO	01	109 300,00 €	- 109 300,00 €	- €
	732221	FPIC	01	- €	112 100,00 €	112 100,00 €
					2 800,00 €	

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre/ opération	Article	Libellé	Fonction	RAR 2021+ BP 2022	proposition DM4	Nouveau montant
op° 076 Tiers Lieu	2031	Frais d'études	60	74 000,00 €	- 7500,00€	66 500,00
	2033	Frais d'insertion	60	1 700,00 €	- 500,00€	1 200,00
	2313	Constructions	60	666 000,00 €	- 100 000,00 €	566 000,00
	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	60	2 000,00 €	- 2 000,00€	- :
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60	15 000,00 €	- 15 000,00€	_ :
	21838	Autre matériel informatique	60	25 000,00€	- 25 000,00€	-
op° 079 Tiers Lieu	2031	Frais d'études	60		7 500,00 €	7 500,00
Bessé	2033	Frais d'insertion	60		500,00€	500,00
	2313	Constructions	60		100 000,00€	100 000,00
	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	60		2 000,00€	2 000,00 =
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60		15 000,00€	15 000,00
	21838	Autre matériel informatique	60		25 000,00 €	25 000,00
op° 079 Tiers Lieu Bessé	2031	Frais d'études (reémission dépenses 2021)	60		10 000,00 €	10 000,00
	2132	Immeubles de rapport (reémission dépenses 2021)	60		133 700,00 €	133 700,00
op° 076 Tiers Lieu	1312	Subventions amortissables Région (annulation recettes 2021)	60		82 000,00€	82 000,00
041	2317	Immobilisations (en cours) (intégration des frais de publication aux travaux)	845		850,00€	850,00
					226 550,00 €	

✓ Recettes d'investissement

Chapitre/ opération	Article	Libellé	Fonction	RAR 2021+ BP 2022	proposition DM4	Nouveau montant
op° 076 Tiers Lieu	1312	Subventions amortissables Région	60	82 000,00 €	- 82 000,00€	- €
(pour info)	1313	Subventions amortissables Département	60	5 000,00€	- 5 000,00€	- €
	1641	Emprunt	60	154 394,00€	- 35 000,00€	119 394,00 €
op° 079	1312	Subventions amortissables Région	60		82 000,00 €	82 000,00 €
Tiers Lieu Bessé	1313	Subventions amortissables Département	60		5 000,00€	5 000,00 €
(pour info)	1641	Emprunt	60		35 000,00 €	35 000,00 €
op° 076 Tiers Lieu (pour info)	2031	Frais d'études (annulation dépenses 2021)	60		10 000,00 €	10 000,00 €
	2132	Immeubles de rapport (annulation dépenses 2021)	60		133 700,00 €	133 700,00 €
op° 079 Tiers Lieu Bessé (pour info)	1312	Subventions amortissables Région (reémission dépenses 2021)	60		82 000,00 €	82 000,00 €
041	2033	Frais d'insertion (intégration des frais de publication aux travaux)	845		850,00€	850,00€

226 550,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 octobre 2022

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ UN COMMUNES des

VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10 Aug Saint-Presse

72120 SAINT-CALAIS